

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 novembre 2020

Conformément aux dispositions du Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visio-conférence.

Absent et excusé : Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 3/2020 : examen – décision.

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

Monsieur VINCENT s'interroge sur la baisse des R.I.S. pour un montant de 50.000 €. Si on peut s'en réjouir, c'est quand même interpellant. Au niveau des frais de personnel pour les femmes de ménage et le repassage, on a une baisse de 10 %. Quel est le service qui est touché ? Est-ce du chômage temporaire ou non ? Enfin, il y a une dépense annuelle de 7.000 € en fruits et légumes frais. Cela représente environ 0,30 € par résident et par jour, ce qui semble peu. Ne pourrait-on augmenter la part des produits frais ?

Monsieur BILLOUEZ précise que la baisse des R.I.S. est liée à l'investissement fait au niveau des articles 60 tant en interne qu'en externe. En ce qui concerne les titres services, ceux-ci ont, durant la première vague, été stoppé pendant deux mois et le personnel mis au chômage économique. Les fruits et légumes frais ne sont pas toujours évidents à consommer pour les résidents.

Monsieur DENAYER précise que, comme ancien conseiller de l'action sociale du groupe GO, il prend donc la parole sur ce point pour vous faire part des interrogations de son Groupe.

« Tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, notre groupe suivra le vote qui a été émis par nos trois représentants, car il ne nous appartient pas de bloquer les voies et moyens pour assurer les missions légales du CPAS.

Nous remercions d'ailleurs ici la DG pour son entière disponibilité ainsi que tous les acteurs du centre qui, à raison de cette crise, doivent travailler dans des conditions extrêmes, tant mentalement que physiquement.

Trois petites observations :

Un budget (même par le biais de modification budgétaire) est un acte éminemment politique.

1. Le dossier soumis au conseil et sa note explicative sur ce premier point nous apprend que la part communale restera inchangée. Vous ne pourrez pas toujours prendre dans votre fond de réserve tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire sans devoir obligatoirement passer, encore, par une MB. Nous y reviendrons plus tard dans le cadre du budget communal.

2. Budgétiser, c'est communiquer tant en interne qu'en externe... Nous ne doutons pas que vous rencontrerez vos nouvelles missions COVID, et je parle ici du fonds COVID attribué par deux AR des 13/05 et 03/07 intitulés création d'un subside « COVID-19 » à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale (dont l'application a été étendue par une circulaire du 07 octobre jusqu'en décembre 2021). Vous voilà, comme tous les Cpas du

pays doté de nouvelles missions avec un tout nouveau public qui souffre de cette crise covid... C'est-à-dire toute personne se trouvant dans une situation sociale difficile ayant perdu une partie de ses revenus et/ou de son pouvoir d'achat suite au COVID-19 (cela va du paiement d'un loyer mensuel, d'une facture de consommation d'énergie, d'achats d'ordinateurs etc etc). Toutes ces interventions sont noyées dans la masse des montants et il n'est pas toujours facile d'y voir clair ? Aussi est-il envisageable, pour les conseillers communaux, d'obtenir un article budgétaire dédié spécialement à ces mesures COVID ? De même, entendez-vous financer une campagne de publicité pour toucher ce nouveau public cible à raison de ce nouveau fond ? En gros, est-ce déjà chiffrable ?

3. Budgétiser, c'est prévoir les risques ; en annexe 3 de cette modification budgétaire, il est prévu une somme de 20.000 euros pour risques et charges d'un recours au Tribunal du Travail ? Rassurez nous ... Serait-ce donc à nouveau un énième procès en cours ? Si oui, avez-vous privilégié tous les moyens conciliatoires à votre disposition avant de se lancer dans une nouvelle procédure judiciaire, qui pour l'instant n'a pas trop souri à votre centre ? »

Monsieur BILLOUEZ précise que le CPAS a reçu et reçoit encore des subsides fédéraux et régionaux qui sont repoussés jusque fin 2021. Certains ont déjà été intégrés dans le budget, d'autres suivront. En ce qui concerne les démarches menées, un courrier a été transmis envers les indépendants suite aux fonds spéciaux qui leur sont dédiés. Les demandes doivent venir et être analysées au cas par cas. Quand des personnes sont en difficulté, elles nous contactent et nous les aidons dans la mesure du possible. Quant aux 20.000 € prévus, ce n'est pas dans le cadre d'une procédure avec un membre du personnel mais Monsieur BILLOUEZ signale qu'il ne peut pas s'étaler sur le sujet en séance publique. Le CPAS doit prévoir cette somme qui est, par ailleurs, subventionnée à 100 %.

A la question de Monsieur DENAYER quant à l'utilisation d'un code budgétaire dédié au COVID, Monsieur BILLOUEZ précise qu'un code spécial apparaîtra bien au budget 2021.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire 3/2020 du Centre Public d'Action Sociale. L'intervention communale est inchangée et s'élève au montant de 1.408.584,27 €.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2021 assortis du rapport financier : examen – décision ;

Le Président remercie Mesdames LIEGEOIS et DUDANT pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration de ce budget ainsi que le Directeur Général pour ses explications lors de la séance de commission du lundi 23 novembre.

Pour le service ordinaire :
Total recettes : 13.800.174,20€
Total dépenses : 13.285.523,67€
Boni : 514.650,53€

Les dépenses de personnel représentent 34,13% des dépenses du budget, nous avons prévu une indexation de 0,5%.

Les dépenses de fonctionnement représentent 19,05% des dépenses du budget, elles ont été calculées comme spécifiées dans la circulaire budgétaire c'est-à-dire les dépenses du compte 2019 x 2%, sauf contrats et cas spécifiques.

Les dépenses de transferts représentent quant à elles 31,15% des dépenses du budget : nous y retrouvons principalement :

La zone de police pour un montant total de 691.194,63 €, il y a une diminution de 191,24€ pour la dotation « Becquerelle » par rapport au budget 2020.

Pour la zone de secours, la dotation communale pour 2021 s'élève à 382.284,32€, en 2020 un changement du financement a été opéré, 30% du subside est pris en charge par les Provinces, ce pourcentage de prise en charge augmentera d'année en année. La dotation au CPAS est en augmentation de 27.117,07€ par rapport au budget 2020.

Le budget participatif a été réinscrit au budget 2021 pour un montant de 50.000€.

Les subsides aux cultes sont en augmentation de 525,42€ par rapport au budget 2020.

Les cotisations IPALLE s'élèvent quant à elle à 346.705,50€

Les dépenses de la dette représentent 15,67% des dépenses du budget, nous y retrouvons les emprunts contractés et restant à contracter. Les balises pluriannuelles sont respectées.

Les recettes de prestations représentent 7,78% des recettes du budget, nous avons prévu une indexation de 1,5% pour les loyers, les redevances gaz-électricité s'élèvent au total à 266.530,83€, soit une diminution de 6.761,85€ par rapport à 2020

Les recettes de transferts représentent quant à elles 90,59% des recettes du budget : nous y retrouvons principalement :

Les fonds des communes : 2.810.749,75€, soit une augmentation de 22.986,19€ par rapport au budget 2020.

Le complément régional plan « Marshall » : 829.665,72€, soit une nette augmentation de 174.443,25€ par rapport au budget 2020.

Le rendement à l'IPP : 1.576.234,02€, en diminution de 23.112,89€

L'additionnel au précompte immobilier : 2.011.355,15€, soit une augmentation de 143.294,41€, nous commençons à voir les résultats du travail de l'agent communal (cadastre).

La compensation de la forfaitarisation des réductions au précompte immobilier : 102.417,57€, soit en augmentation de 30.964,26€ par rapport au budget 2020.

Les recettes de la dette représentent 1,63% des recettes du budget : nous y retrouvons par exemple les dividendes d'IDETA : 112.926,70€

Pour le service extraordinaire :

Total recettes : 7.786.358,94€

Total dépenses : 4.718.246,61€

Boni : 3.068.112,33

On retrouve dans les investissements les diverses maintenances dans les bâtiments communaux, dans les bâtiments scolaires, dans les bâtiments sportifs. Des achats de

matériel pour les services de l'administration. L'installation WIFI4EU. L'achat de l'ancienne usine électrique, l'achat du bâtiment à Fontenoy, un montant pour permettre l'acquisition de la base St Druon. L'aménagement des ateliers communaux. L'achat de matériel pour le service technique. L'acquisition de tableaux interactifs pour les écoles. Des aménagements à l'école de Péronnes (préau pour les classes maternelles). Les honoraires PCDR maison de village de Péronnes. La mise en conformité de l'ensemble du complexe W. Mahieu (pose d'une détection incendie). L'Aménagement source de Fontenoy. Les travaux prévus dans le cadre du plan d'investissement 2019-2021 (Trou Billemont, égouttage rue du Porjet et égouttage rue Wattecant)...

La somme de 22,975,56 euros représentent les appels de fonds Ipalle pour les travaux Rue de la Kennelée , Rue du Curé, Rue de l'Angle, Carrefour des Irlandais, Rue des Caves , Rue J. Wauters et Ruelles J. Renier et Traversière.

Pour les exercices antérieurs on retrouve :

- les non valeurs de subsides (différence entre les subsides reçus inférieurs au montant promis et liquidés sur base des décomptes des travaux -développement rural de Bruyelle et de Fontenoy,
- les honoraires pour la suite du projet COLECO
- et la participation à IPALLE pour la gestion des recyparcs,

Pour les prélèvements, on retrouve le montant des ventes qui vont alimenter notre fond de réserve extraordinaire.

Dans la rubrique transferts nous avons :

- le subside pour l'installation WIFI4EU (15.000 euros)
- Le subside SAR ancienne usine électrique (90.000 euros)
- le subside pour l'espace cyclo-touristique (1.361.250 euros)
- le subside PCDR Maison de village de Péronnes (46.800 euros)
- le Subside SPGE pour les travaux d'égouttage rue du Porjet à Maubray et rue Wattecant à Antoing (309.149 euros),

Les recettes d'investissements sont l'ensemble de nos ventes (l'Escale 180.000 euros, la vente du terrain à Bruyelle 14.800 euros et la vente du chemin à Maubray à Your Nature).

Le montant de nos emprunts s'élève à 1.459.194,92 euros => Aide à l'acquisition terrain base St Druon (60.000 euros) - Achat bâtiment à Fontenoy (260.000 euros) - Travaux Trou Billemont (27.972 euros) - Achat d'un camion (250.000 euros) - Acquisition ancienne usine électrique (60.000 euros) - Remplacement éclairage public par des sources moins énergivores (80.650 euros) - Espace cyclo-touristique (453.750 euros) - Honoraires PCDR Maison de village de Péronnes (25.200 euros) - Travaux rue du Porjet à Maubray (121.472,34 euros) - Travaux rue Wattecant à Antoing (120.150,58 euros) .

Boni des exercices antérieurs = résultat après la deuxième MB 2020 soit 3.361.052,44 euros.

Les prélèvements : il s'agit de l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire pour un montant de 491.210,50 euros, du fonds de rénovation urbaine pour 5.200 euros et du fonds FRIC (fonds d'investissement communal) pour un montant de 446.856,08 euros.

On constate que nos investissements sont couverts en grande partie par des subsides et un recours à l'emprunt.

Monsieur VINCENT estima qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur ce budget. La situation est saine. Parmi les points positifs, on peut relever : le renouvellement du budget participatif, dont il faut poursuivre la promotion car les demandes sont trop peu nombreuses ; les mesures Covid prises en faveur des commerçants (avec un bémol pour le projet Cirklo qui a coûté un peu plus de 4.000 € pour un résultat très mitigé mais le lancement d'un chèque papier est une bonne chose) ; l'aide de 358.000 € au secteur culturel (foyer socioculturel, bibliothèque et Maison des Jeunes) ; le subside de 30.000 € aux clubs sportifs (c'est une belle aide mais les recettes des buvettes permettent souvent de couvrir les frais, principalement les charges courantes, et il serait peut-être intéressant de sonder les clubs pour voir si une aide complémentaire exceptionnelle leur serait utile pour 2020).

Sur les points négatifs, relevons qu'Antoing a un budget de 13 millions d'€ ce qui est énorme mais près de 10 % (1,2 million sont destinés à la sécurité (police/pompiers) et un peu plus de 10 % pour l'aide sociale. Ce n'est pas une critique mais c'est à mettre en évidence (20 % du budget rien que pour l'aide sociale, les pompiers et la police). Les frais pour les fabriques d'église sont stables. Espérons que l'horloge de l'église d'Antoing sera réparée et que des mesures seront prises par rapport aux nombreux vitraux endommagés. Cela a inévitablement une répercussion sur les frais de chauffage et leur réparation ainsi que la pose de protections seraient les bienvenues.

Au niveau des recettes, Monsieur VINCENT met en exergue la compensation de la Région Wallonne pour la taxe carrière d'un montant de 1.031.000 € à laquelle on aurait pu ajouter un minimum de 540.000 € de taxe complémentaire. Pourquoi s'en être privé ? Par ailleurs, pourquoi la taxe de séjour est prévue à zéro alors que Your Nature doit ouvrir ses portes à l'été prochain ? Au niveau du précompte immobilier, c'est le chiffre communiqué par le SPF Finances qui est repris mais il est inquiétant de constater que le SPF n'a pas fait de prévisions suite à la crise sanitaire. De nombreuses personnes ont été mises au chômage économique pendant près de six mois d'où un en moins salarial de l'ordre de 30 %. Atteindre le montant inscrit au budget semble illusoire.

A l'extraordinaire, Monsieur VINCENT estime le programme ambitieux et le Collège imaginaire. Il signale cependant que le taux d'endettement est de 13.592.000 € soit l'équivalent du budget annuel, somme apurée à ce jour totalement en 2040. Même si nous restons dans les balises de l'Europe, pour certains projets, nous n'avons aucune assurance quant à l'obtention de subsides et notamment pour le projet cyclo pour lequel Monsieur VINCENT exprime des doutes sur son importance par rapport aux J.O. 2024 de Paris. Pour la rue du Porjet, espérons que les travaux débutent bien en 2021. Tout comme la rue Wattecant dont la rénovation signifie la fin de la remise à neuf du périmètre touristique de la Ville autour du château. Il est par contre étonnant que la commune doive intervenir financièrement pour la base Saint-Druon alors que c'est IDETA qui va acheter et vendre les terrains à l'issue des aménagements à réaliser. Enfin, Monsieur VINCENT exprime beaucoup de réserves sur l'acquisition du bâtiment situé à Fontenoy et s'abstiendra sur le budget extraordinaire.

Le Président rappelle que, pour le complexe Willy Mahieu, tous les frais d'électricité et de chauffage sont supportés par l'Union Sportive d'Antoing y compris les frais de nettoyage des locaux. Quant à la taxe complémentaire, elle est calculée sur base des tonnages

extraits. Nous aurons ces chiffres en février et nous pourrons alors calculer précisément le montant de cette taxe. Mettre un chiffre, quel qu'il soit, n'aurait pas été correct non plus.

En ce qui concerne la taxe de séjour, le Directeur Général précise que le montant de la taxe concerne l'année antérieure. En 2020, les séjours ayant été interdits quasiment toute l'année, cela explique le chiffre nul. S'il confirme l'ouverture de Your Nature en 2021, l'impact sur la taxe apparaîtra en 2022.

Au sujet de la dette, le Président précise qu'elle est en diminution. En ce qui concerne l'IPP, il signale que nous devons indiquer au budget le montant qui nous est fourni par le SPF Finances. Pour le projet cyclo, une réunion avec le Ministre des Sports est attendue dans les prochains jours ou semaines. Pour Fontenoy, n'oublions pas qu'il n'y a plus aucun lieu de réunion possible pour les associations. Une maison de village y serait la bienvenue. Par ailleurs, le bâtiment en vente se compose également d'une habitation qui pourra être mise en location. Nous avons fait une proposition aux propriétaires et ceux-ci l'ont acceptée. L'ancien jeu de balle n'était pas situé bien loin, qui sait ? Et d'autres associations du village pourraient aussi profiter de cette maison de village.

Madame BOCAGE précise que, même si tout le monde était d'accord, le chèque Cirklo ne fonctionne pas. Il a été décidé de mettre le système des « Anto-chèques » qui va s'étaler dans le temps. Les personnes pourront acheter ces chèques papier à plusieurs reprises. Mais, pour des raisons logistiques et de sécurité, il ne sera pas possible de les vendre ailleurs qu'au centre administratif. En tous les cas, l'engouement des commerçants pour cette alternative est bien présent : 33 commerçants ont déjà confirmé leur participation via un talon-réponse et d'autres vont certainement suivre.

Pour la zone de police, le Président signale que les communes supportent le budget de la zone à concurrence de 12 millions d'euros contre 6 millions pour le Fédéral. On est bien loin du « Win-Win » qui avait été promis par un Ministre en 2002...

Madame DELEPINE précise que la Fabrique d'église d'Antoing a perçu des indemnités des assurances pour les vitraux mais n'a toujours rien fait à ce jour. Quant à la pose de protections en plexi, c'est une bonne idée mais cela a un coût. Enfin, la réparation de l'horloge a bien été prévue en modification budgétaire et c'est à la fabrique à commander les travaux auprès de l'entreprise.

Monsieur DESMET précise que la CLDR a recensé de nombreuses fiches projets dont deux pourront être engagées auprès de la Région Wallonne puis une chaque année. Ces deux premières fiches concernaient initialement la maison de village de Péronnes et l'entrée du village de Calonne. On a ensuite « switché » ce dernier projet avec l'aménagement de la place de Maubray située près du Pont Royal. Mais le Plan Communal de Développement Rural prévoit également de saisir les opportunités quand celles-ci se présentent. La politique foncière a également été retenue comme une priorité par la CLDR. Par ailleurs, la nouvelle ministre a annoncé que les travaux en voirie ne figuraient pas dans ses priorités de développement rural au contraire des maisons de village. Nous avons donc saisi l'opportunité. Quant à la rue du Porjet, Monsieur DESMET précise qu'elle sera refait dans sa totalité Les travaux ont été reportés à cause du Pont des Imbéciles. Le Président ajoute que les deux ponts auraient être en travaux en même temps pour une certaine durée

et que la rue du Porjet devait être conservée pour pouvoir organiser la circulation dans Maubray.

Monsieur VIVIER présente ses remerciements pour la commission de lundi dernier où de nombreuses explications ont été fournies. Ce budget se clôture avec un boni à l'exercice propre de 9.729 €. La commission budgétaire juge ce budget réaliste mais il est à déplorer l'absence de la taxe complémentaire sur les carrières. Avec celle-ci, il aurait été plus prudent que réaliste.

Au niveau des dépenses, 35.500 € d'aides envers les commerçants ont été prévues en 2020 ; pour 2021, 9.500 € sont seulement prévus pour 19 commerçants. Cette somme devra être revue à la hausse car l'ensemble des commerçants sera en difficulté au cours des premiers mois de l'année. L'octroi de sacs poubelles gratuits aurait pu être un petit plus mais cela a été refusé. Au niveau du personnel, pas mal de changements ont eu lieu au Cabinet du Bourgmestre mais cela ne change rien quant aux frais puisque les personnes sont réaffectées dans d'autres services. Au niveau du personnel administratif, nous constatons qu'il y a de plus en plus d'APE et de moins en moins de nommés. Un emploi APE n'est pas un emploi stable et nommer du personnel est nécessaire. Définir des profils de fonction est aussi une nécessité tout comme la garantie de la liberté des chances pour tous car des engagements sont réalisés trop rapidement. Pour les chèques Cirklo, le Groupe GO était aussi partie prenante mais l'investissement communal se limite à 119 € et donc à peine 1.200 € de dépensé dans nos commerces. Pour la nouvelle formule des « Antochèques », Monsieur VIVIER se dit sceptique et précise que cette crainte est partagée par différents commerçants. Le problème se situe sur la manière de pouvoir se procurer ces chèques car le centre administratif est actuellement fermé. Devoir prendre rendez-vous pour acheter un maximum de 5 chèques sera sûrement un frein. Espérons une réouverture rapide du centre administratif. En ce qui concerne les amendes administratives, le coût de 25 € par dossier ouvert nous paraît très cher et les résultats ne sont pas au point. Les coûts pour la zone de police et la zone de secours sont toujours aussi élevés. Pour la zone de police, nous n'avons toujours par de nouveau commissariat et l'achat du terrain n'est pas encore concrétisé. Pour la zone de secours, nous allons perdre notre caserne. Ce point sera discuté par après mais le Groupe GO ne votera pas pour ces différents budgets. Pour les caméras, merci d'avoir écouté nos demandes. Cependant les coûts de maintenance sont conséquents et l'appel à un opérateur commun pour l'ensemble pourrait peut-être permettre de faire des économies. Par rapport aux transports scolaires, l'acquisition d'un bus a été évoquée. Le Conseil Communal de Braine-le-Comte a fixé la vente de son bus à 147.000 € alors que 90.000 € ont été inscrits au budget. Il semblerait que cette vente soit liée au décès d'un membre du personnel et à des amendes pour concurrence déloyale. Cet investissement sera-t-il encore intéressant ? Il faudrait aussi faire expertiser ce bus avant d'envisager son achat. Pour la formation de moniteurs pour les plaines, c'est une bonne initiative mais attention à ne pas choisir des candidats trop âgés sous peine qu'ils accèdent trop vite au marché de l'emploi et ne puissent plus être actifs pour les plaines. Pour le jumelage, les frais de transports sont prévus mais aucune provision pour le prochain jumelage à Antoing en 2024. Ce système est pourtant intéressant pour éviter de devoir inscrire une très grosse dépense en une fois. En ce qui concerne les clubs sportifs, bravo pour les subsides. Selon une étude de l'ASIF, 42 % des recettes des clubs proviennent des cotisations et 41 % des buvettes et autres événements. Le sponsoring arrive en 3^{ème} place avec 9 % des recettes. Ces 3 postes représentent donc 92 % des recettes des clubs et de nombreux clubs risquent de ne pas réussir à boucler la saison en 2021. Des aides devront aussi être imaginées dans ce secteur. Antoing s'est inscrite pour obtenir le label sportif mais cela implique

l'organisation d'un mérite sportif annuel. Ne pas l'organiser cette année en raison de la crise sanitaire pourrait être préjudiciable. En ce qui concerne les fabriques d'église, merci pour l'horloge. Au niveau de la crèche, les chiffres que le travail est bon. Pour le CPAS, l'augmentation de la part communale n'est pas significative mais restons prudents.

En ce qui concerne les recettes, Monsieur VIVIER note que celles émanant de l'IPP sont en baisse et, malgré un taux attrayant, les prévisions d'évolution démographique pour 2034 montrent une baisse attendue de la population de l'ordre de 1 %. Si les gens ne viennent ou ne restent pas chez nous malgré ces conditions intéressantes, c'est qu'il y a peut-être un problème ailleurs. Monsieur VIVIER précise que le Groupe GO est contre la braderie des ventes de bâtiments communaux. Enfin, les recettes APE sont en hausse mais cela n'est pas terrible pour la stabilité de l'emploi. En conclusion, ce budget ordinaire est bien ficelé mais le Groupe GO espère qu'à l'avenir la taxe carrières sera intégrée dans ce budget et que l'attractivité de la ville et ses villages sera mise en avant.

Au niveau de l'extraordinaire, Monsieur VIVIER constate que le feuillet des Remparts n'est toujours pas fini et nous sommes toujours en attente pour la base de Saint-Druon mais cela semble enfin avancer espérons-le. Dans le cadre du développement rural, l'acquisition d'un bâtiment sur Fontenoy nous semble être une proposition intéressante. Au niveau des bâtiments communaux, l'ancien hall voirie est inutilisé. On pourrait y faire un agoraspace ou un terrain de basket indoor pour les jeunes. La création d'un parking de délestage pour les camions dans l'ancienne usine électrique est une très bonne chose. Cela rejoint une demande faite par le Groupe GO depuis plusieurs années. En ce qui concerne le projet cyclo, Monsieur VIVIER signale avoir plus de doutes. Ce projet n'est pas retenu dans les budgets 2021 du Ministre et ne sera donc pas sur les rails en 2021. Sachant que les travaux dureront 1,5 à 2 ans, il est temps de mettre les bouchées doubles dès maintenant. Si des subsides JO pourraient tomber dans la besace d'Antoing, il faut y aller à tout de suite. Enfin, par rapport à Maubray, il serait bon d'avoir enfin un planning par rapport aux travaux des deux ponts et de la rue du Porjet. Sur le label sportif, Monsieur VIVIER précise que, suite à une réunion professionnelle, il peut annoncer que la candidature d'Antoing est bien retenue. Il y aura des labels 1, 2 et 3 étoiles. La délibération aura lieu avant la fin de l'année. Pour cela, il faut que la Commune ait un mérite sportif, des locaux sportifs et un hall des sports. Par rapport au hall des sports, on en est toujours au stade des paroles, il n'y a toujours rien de concret. Cela nous permettrait d'atteindre le label 2 voire 3 étoiles et avoir plus de reconnaissance sportive sur l'entité. Monsieur VIVIER conclut en soulignant que son Groupe votera pour ce budget extraordinaire et félicite l'administration pour les subsides obtenus. Il reste à concrétiser ce programme.

Le Président signale que la volonté du Collège est de rester prudent en terme budgétaire. L'aide aux commerçants de 9.500 € est une première décision. En fonction de l'évolution de la situation, cette aide pourrait être augmentée et concerner d'autres commerces. Le personnel du Cabinet a été réduit d'1/4 temps. Par le passé, il y a eu des nominations de personnel. On verra pour la suite. Concernant le projet Cirklo, si nous étions tous d'accord, c'est parce que ce projet a fonctionné ailleurs. Pourquoi pas à Antoing ? Cela reste un mystère. Les gens se déplacent bien à Tournai pour acheter des chèques cadeaux. Espérons qu'ils se déplaceront ici à Antoing pour acheter ces chèques plutôt qu'à Tournai et ainsi en faire bénéficier le commerce local. Pour l'acquisition du terrain auprès de la Fabrique d'église d'Antoing afin de pouvoir construire le nouveau commissariat, nous sommes en attente d'une réponse du Président de la Fabrique. Nous avons un accord sur le prix. A Concernant les caméras, nous devons passer par les marchés publics mais nous sommes

contents de la firme qui a fourni et installé les dernières caméras à l'Avenue du Stade. Concernant le bus scolaire, nous verrons si nous pouvons l'acquérir mais nous avons déjà un membre du personnel qui possède le permis requis. Nous verrons si nous engagerons une seconde personne à mi-temps munie du permis également. Au niveau des clubs sportifs, c'est vrai que les buvettes sont importantes. Mais si l'on prend le cas du foot d'Antoing, l'USA prend beaucoup de frais à sa charge. Le foot a bien entendu les frais d'éclairage et ceux des vestiaires à sa charge mais le reste est à charge de l'USA. C'est une aide importante pour l'ensemble des clubs qui se situent dans le complexe Willy Mahieu (ping-pong, danse, karaté, buvette du foot). Est-ce que ce site peut être considéré comme un hall sportif ? Espérons que ce dernier pourra se concrétiser prochainement. Pour les Remparts, nous avons encore ce jour le candidat acheteur au téléphone. Ce dernier, homme de loi, veut préalablement régler administrativement quelques problèmes décelés dans ce bâtiment. Pour la zone Delta, nous croisons les doigts. Enfin, l'échéancier pour la construction des deux ponts à Maubray ne dépend pas de nous mais bien du SPW.

Madame DELEPINE précise qu'il faut 16 ans accompli pour pouvoir travailler en plaines de jeux et que, si l'on veut une plaine de qualité, il faut aussi que le personnel ait acquis au préalable des techniques d'animation. Elle félicite le service Jeunesse de la Ville qui fait un travail formidable pour les plaines. Le coût de formation est prévu au budget et nous allons réfléchir sur la manière d'engager ces jeunes.

Monsieur DESMET confirme que les travaux du pont des Imbéciles a pris deux à trois mois de retard en raison de la pandémie Covid-19.

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget ordinaire et, par 17 voix pour et une abstention (Groupe UCA), approuve le budget extraordinaire pour l'exercice 2021.

b) Dotation financière et dotation financière complémentaire à la zone de police : examen – décision ;

Le Président précise que la dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 670.669,32 €, soit aucune indexation par rapport au budget 2020. Cette dotation est reprise au budget 2021 à l'article 330/435-01.

La dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 20.525,31 € et reprise au budget 2021 à l'article budgétaire 33001/435-01.

Le Président rappelle, qu'en 2002, un certain Ministre avait annoncé que la fusion des zones de police n'allait rien coûter aux communes et ajoute que cette dotation augmentera sensiblement dans les prochaines années.

A la question de Monsieur VINCENT concernant les perspectives de construction du commissariat d'Antoing, le Président signale que nous sommes en attente de l'accord de la Fabrique d'église pour l'acquisition du terrain. La zone de police prendra ensuite les rênes pour la construction car ce sera la zone qui sera maître d'ouvrage et non la ville. Quant aux problèmes de stabilité du commissariat actuel, le Président ajoute que les problèmes sont sous contrôle.

A la question de Monsieur VIVIER, le Président confirme que le Comité d'Acquisition a bien estimé le prix du terrain de la Fabrique d'église et qu'une offre a été faite. Cependant, rien n'empêche quelqu'un d'autre à déposer offre.

Monsieur VIVIER estime que le projet de nouveau commissariat n'avance pas puisque rien n'est pour l'instant conclu pour le terrain et ajoute que son groupe est déçu de constater que le nouveau commissariat d'Antoing ne soit pas une priorité pour la zone. Son groupe s'abstiendra sur ce point.

Par 13 voix pour et 5 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve les dotations à la zone de police.

c) Dotation financière à la zone de secours : examen – décision.

La dotation financière pour l'exercice 2021 pour la zone de secours a été fixée à 382.284,32 € selon la clé de répartition fixée par le Gouverneur en 2020. Cette dotation financière est prévue au budget 2021 à l'article budgétaire 351/435-01. En 2020, un changement du système de financement a été opéré et une partie du financement communal a été repris par les Provinces. Dans le cadre de ce partenariat Provinces-Communes, la Ville d'Antoing a inscrit le montant de 126.540,44 €, versé par la Province, à l'article budgétaire 35155/465-48, ainsi que ce même montant en dépenses à l'article budgétaire 35155/435-01.

A la question de Monsieur VINCENT concernant les perspectives pour l'arsenal d'Antoing, le Président précise que lorsque la caserne de Blaton sera terminée, Antoing fermera. Au niveau du personnel, la majeure partie des professionnels ont été réaffectés sur Péruwelz et Tournai. Au niveau des volontaires, nombre d'entre eux se sont dirigés vers le rôle d'ambulanciers et travaillent également dans d'autres casernes telles Beloeil ou encore sur Péruwelz.

Monsieur VIVIER signale que le Groupe GO a toujours défendu le maintien de la caserne d'Antoing pour sa population et celle de Brunehaut et Rumes. Encore récemment, les volontaires d'Antoing sont arrivés plus rapidement que les professionnels de Tournai pour une intervention au Grand Large de Péronnes. Son Groupe votera donc contre ce point non pas pour le personnel mais pour la suppression de la caserne d'Antoing.

Par 13 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Intercommunales

a) Intercommunale IDETA – Assemblée générale ordinaire du 17/12/2020 – ordre du jour : examen – décision ;

Ordre du jour : 1. Evaluation du Plan stratégique et du Budget 2020-2022
2. Divers

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

- b) Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 09/12/2020 – ordre du jour : examen – décision ;

Ordre du jour : 1. Présentation des nouveaux produits et services
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022
3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021
4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes
Monsieur Amine Mellouk

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- c) Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 17/12/2020 – ordre du jour : examen – décision ;

Ordre du jour : 1. Approbation du Plan Stratégique – révision 2021 ;
2. Fixation des rémunérations du Président et du Vice-Président.

Monsieur DENAYER précise que l'ordre du jour de cette intercommunale fixe en son point deux : fixation des rémunérations du Président et du vice- président. Ces rémunérations sont fixées à la baisse soit 29.256 euros pour le président et 21.942 pour le vice-président. Il précise ici qu'il s'agit, non pas d'un acte volontaire de ses dirigeants mais bien la suite obligée de l'intervention de la tutelle qui « oblige » à limiter ces rémunérations suite à un Arrêt du Conseil d'Etat de juin 2019.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- d) Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale du 17/12/2020 – ordre du jour : examen – décision ;

Ordre du jour : Plan stratégique : évaluation annuelle.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- e) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 15/12/2020 – ordre du jour : examen – décision ;

Ordre du jour : 1. Approbation du PV de l'AG du 02 septembre 2020 ;
2. Situation des différents services de l'IMSTAM et impact de la pandémie du COVID19 ;
3. Plan stratégique 2021 ;
4. Budget 2021 ;
5. Divers.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Martine ROOS et Sabine DRAPIER
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Marché public

Marché public d'achat de caméras pour la Place Bara et la rue de l'Orphaverie : examen – décision.

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable et sur le CSCh pour l'achat de deux caméras pour la Place Bara (angle Place Bara/rue Baille d'Orée) et la rue de l'Orphaverie (angle rue de l'Orphaverie/rue du Rocher). Il existe 5 caméras au centre administratif (3 extérieures et 2 intérieures) et 2 au commissariat.

Actuellement, il y a 16 autres caméras opérationnelles sur l'entité. Elles sont visualisées dans une salle du commissariat d'Antoing. A terme, elles seront, ainsi que les deux proposées ce jour, reliées vers le Commissariat central de Tournai.

Monsieur VINCENT estime que la maintenance de ces caméras à 1.000 € par an et par caméra, cela est très cher. Il serait bien de voir si ce n'est pas moins cher ailleurs. Le Président précise que c'est le même prix pour Tournai.

Madame BOCQUET précise que son groupe est tout à fait d'accord avec cette acquisition pour lutter contre les incivilités en tout genre mais aimerait connaître les performances techniques de ces caméras. Qui a la gestion de ces données ? Qu'en est-il du niveau de pixels atteint ? Qui décide du fournisseur ? Il paraîtrait que ces caméras ne permettent pas de voir les numéros de plaques...

Le Président précise que les marchés sont rédigés et suivis avec le concours de Monsieur Alexandre BERTE qui est « le » spécialiste caméra de la zone de police. Les caméras récemment installées à l'avenue du Stade sont au top. Avec celle située à proximité de l'église, nous avons pu visualiser un accident qui s'était produit devant le casino d'une manière impressionnante. La qualité de l'image est parfaite, de jour comme de nuit. Les premières caméras que nous avons installées étaient moins bien mais elles ont néanmoins permis de nombreuses identifications.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Mesures liées à la crise sanitaire

Le Collège communal propose d'adopter une délibération visant l'allègement fiscal pour les redevables de la taxe sur les panneaux publicitaires fixes impactés par la crise sanitaire covid 19.

Pour rappel, le fait générateur de la taxe est le panneau, peu importe que celui-ci comporte une affiche ou non.

Il est proposé d'adopter une délibération visant à exonérer les contribuables de la taxe pour 3 mois.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que cette demande vise les grands panneaux d'affichage sur lesquels des publicités sont apposées. Avec la crise sanitaire, de nombreux événements ont été annulés et ces panneaux n'ont pas pu être utilisés dans le cadre de campagnes publicitaires d'où la demande d'exonération de la taxe.

Monsieur DENAYER signale qu'il est demandé au Conseil Communal de voter un allègement fiscal sur les taxes communales sur les panneaux publicitaires exercice 2020, taxes qui touchent uniquement des grosses firmes.

L'impact financier est de 860 euros si cet allègement porte sur deux mois ou 1300 euros s'il porte sur trois mois. C'est maigre, mais c'est toujours ça, bien que le but des mesures COVID ne soit pas celui-là.

Il s'agit de mesures COVID, comme d'autres déjà prises, et nous sommes évidemment tous d'accord quand il s'agit d'alléger les charges de ces secteurs visés.

Mais, même si le budget voté avant, prévoit une autre mesure COVID estimée à 20.000 euros de chèque papier à destination des citoyens, qui devront d'abord les acheter avant de les dépenser dans nos commerces, pouvons-nous espérer que lors du ou des prochains conseils, le collègue remplira la hotte de st Nicolas et du père Noël ou étrennera avec de bonnes nouvelles ? Nos finances sont saines et la toute prochaine MB de 2021 (février si j'avais bien entendu) verra la caisse se remplir d'au moins 540.000 € de taxe supplémentaire sur le tonnage d'extraction de nos carrières...? D'autres mesures COVID pourraient être prises

Le Directeur Général précise que ce sont les tonnages extraits par les carriers qui nous seront communiqués en février, ce qui permettra de faire le calcul exact de la taxe complémentaire. La première modification budgétaire aura lieu en avril-mai avec l'injection du compte 2020.

Par 17 voix pour et 1 contre (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Convention de partenariat

Madame BOCAGE précise qu'il est proposé au Conseil de marquer accord sur la reconduction de la convention de partenariat avec le réseau « Territoire de Mémoire » pour la période 2021-2025. Ce réseau est mis en place par l'Asbl « Territoires de la Mémoire », qui effectue un travail de mémoire pour lutter contre les extrémismes et atteintes aux droits humains. Le réseau met à la disposition de ses membres un ensemble d'outils et de ressources.

La Ville d'Antoing, membre du réseau depuis 2016, a fait appel à l'Asbl pour l'exposition « Triangle rouge », prévue en 2020 mais reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

La cotisation annuelle s'élève à 195 €.

Madame BOCQUET espère que, via cette Asbl, le Conseil pourra honorer la mémoire d'un ancien combattant, Monsieur Gérard BULLION, ancien habitant d'Antoing et résidant désormais dans une maison de repos de Brasmenil. Monsieur BULLION a eu 100 ans ce 20 avril 2020 et un des derniers anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Madame DELEPINE précise qu'une mise à l'honneur de Monsieur BULLION à l'occasion de son centième anniversaire était bien prévue mais a dû, en accord avec la famille, être postposée en raison de la crise sanitaire. Elle aura lieu dès que les conditions le permettront. Madame BOCAGE ajoute qu'un dossier « passeur de mémoire » est en cours avec la fille de Monsieur BULLION.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Colette BOCAGE

7. Intercommunale IPALLE

Vu l'affiliation de notre commune à l'Intercommunale IPALLE ;

Vu la lettre du 26 juin 2020 de cette intercommunale nous transmettant les déclarations de créance relatives aux adaptations des cotisations 2019 pour les services de traitement du déchet municipal sur notre unité de valorisation énergétique et de gestion des recyparcs et collectes sélectives ;

Considérant, qu'en ce qui concerne le traitement du déchet communal, la diminution des coûts entraîne un financement excédentaire et par conséquent un ajustement à la baisse du coût réel ;

A ce titre, une déclaration de créance en faveur de la ville d'un montant de 30.675,81 euros est émise par l'Intercommunale IPALLE laquelle propose, vu la situation financière du secteur des recyparcs, d'affecter la dite somme au financement d'une augmentation de capital en cours de l'exercice 2020, pour un montant de 26.084,94 euros ;

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil de prévoir les crédits au budget 2021.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Patrimoine Communal

Le Directeur général précise que la Ville est propriétaire de biens sis le long de la rue de l'Almanach à Calonne à la limite avec la Ville de Tournai. Actuellement le bien est un chancre et il convient de le valoriser tout en gardant une certaine maîtrise du projet favorisant les nouveaux principes de construction durable. Actuellement, il est également utilisé, partiellement et depuis de nombreuses années, par des riverains qui y ont érigé leur jardin.

Le bien a été estimé par le Comité d'acquisition des immeubles à 400.000 euros (hors frais). Il est donc proposé au Conseil :

- de vendre le bien avec charges d'urbanisme (densité minimum de 30 logements dont 10% de type Tiny house ou containers et 10% de logements adaptables, espace de co-voiturage, matériaux de construction mobilisant une faible énergie grise..., réalisation dans les 5 ans de la signature de l'acte)
- de vendre le bien à un montant de minimum 400.000 euros (hors frais)
- d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire
- de désigner le comité d'acquisition des immeubles pour la vente du bien
- tous les frais de la vente seront pris en charge par l'acquéreur.

Monsieur VINCENT estimant le montant de 400.000 € énorme pour un terrain d'un hectare, le Directeur Général précise que le prix du terrain à bâtir sur Calonne en front de voirie est de l'ordre de 70 € le m². Il est ici estimé à un prix moindre car pour pouvoir construire plus en profondeur, cela nécessitera des frais tels l'aménagement d'une voirie pour pouvoir amener eau, électricité et autres impétrants. Ce prix est donc plus que raisonnable. Par ailleurs, il est très bien situé tant par rapport à Tournai que d'Antoing.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que le taux d'imperméabilisation maximal vise les constructions, les voiries, les espaces communs, les parkings ainsi que tout autre aménagement rendant le sol imperméable. Ce taux ne peut donc pas dépasser 50 % de la superficie totale.

Monsieur VINCENT s'étonne que le Collège propose maintenant la construction de logements type « Tiny House » alors qu'il a refusé en bloc un projet bien ficelé sur un terrain à Maubray il y a plusieurs mois.

Le Directeur Général précise que le projet de Maubray n'a jamais été refusé par le Collège Communal. Les demandeurs n'ont tout simplement, à ce jour, pas trouvé le moyen juridique de pouvoir mener à bien leur projet. Le seul projet d'habitat léger qui pose problème à Maubray c'est une yourte. Le dossier est d'ailleurs toujours pendant au Conseil d'Etat. Le promoteur qui voulait installer plusieurs « Tiny house » sur son terrain avait au contraire un avis de principe favorable du Collège mais il est face à un vide juridique pour faire son projet. Monsieur DUDANT ajoute que les demandeurs sont en discussion avec le Fonctionnaire Délégué pour réussir à trouver un cadre juridique à leur projet.

Monsieur VINCENT se dit agréablement surpris que le Collège soutienne ce genre de projet.

Monsieur VIVIER estime également qu'il est intéressant d'accepter ce genre d'habitat et confirme avoir appris que les promoteurs de Maubray avaient beaucoup de difficultés pour pouvoir concrétiser leur projet. Il estime par ailleurs que ce terrain à Calonne est parfaitement situé pour ce genre d'habitat vu l'accès aisé aux transports en commun et à des parcours vélos sécurisés. Un bémol cependant : que vont devenir les gens qui ont érigé leur jardin sur ce site ? Ne pourrait-on pas communiquer avec eux et essayer de trouver une solution pour qu'ils puissent rester dans les environs ? Peut-être que le fond du terrain (qui se termine en forme de queue) pourrait permettre de satisfaire leurs besoins...

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS